

23 avril 2020
16h00 (GMT+2)

Web conférence COVID-19 pour les opérateurs électriques Que faut-il retenir ?

Session 3 : COVID-19, réagir aux tensions de trésorerie

Avec l'appui de



INFORMATIONS CLÉS POUR LE SECTEUR DES OPÉRATEURS ÉLECTRIQUES

Quels impacts de la crise COVID-19 ?

- **Soutien des organisations internationales** (par ex : FMI, Banque Mondiale) accordées aux Etats : il est encore tôt pour identifier la part qui sera accordée aux opérateurs électriques. Des fonds d'urgence sont créés par certains gouvernements mais pas encore de vision claire sur comment ces fonds seront distribués entre les secteurs.
- Des voix commencent à s'élever pour envisager l'après crise-COVID-19, notamment à travers des **plans de relance industrielle**. Le **secteur des énergies renouvelables** fait partie des secteurs ciblés, ce qui pourrait avoir un **impact accélérateur pour favoriser les projets d'énergie renouvelable** à travers différents mécanismes.
- Toutefois, **existences d'actions gouvernementales** d'intervention auprès des opérateurs du secteur.
- Pas de pénurie de combustibles observée pour le moment. Néanmoins, on recense **des difficultés pour les pays dépendant de l'importation pour leur approvisionnement en électricité**.
- Un exemple d'avis de force majeure qui fait repousser un projet LNG de BP au Sénégal de plus d'un an. **Il faut s'attendre à d'autres reports de grands projets**.
- Dans de nombreux pays, on envisage une **reprise progressive de l'économie, qui implique une reprise progressive de la demande d'électricité**. Face à ce constat, des projets de nouvelles capacités pourraient être décalés dans le temps.

Quels risques de gestion de trésorerie ?

- Dans ce contexte, tous les secteurs économiques sont touchés par des enjeux de trésorerie, **le secteur électrique ne sera pas le plus touché**. Néanmoins, les opérateurs font face à **des contraintes spécifiques** : **Baisse des revenus de l'ordre de 20 à 30% liée à la diminution de la demande** industrielle d'une part et gestion restreinte des ménages en difficulté économique d'autre part. Souvent publics, les opérateurs sont limités dans leur capacité de recouvrement de leurs factures. Leurs **décisions sont conditionnées aux directives gouvernementales** (qui peuvent accorder des facilités de paiement aux populations) **et influencées par les décisions des autres acteurs de service essentiel** de leur pays (eau, télécoms, impôts, ...). **Maintien des coûts** : les opérateurs ont peu de flexibilité pour réduire leurs activités (coûts fixes) et compenser la baisse des revenus. En tant qu'acteurs essentiels ils **ne peuvent pas arrêter l'approvisionnement des usagers**, en particulier des ménages modestes. De plus, ils sont tenus contractuellement de **tenir leurs engagements** (contrats take or pay) et encouragés à **continuer de payer leurs fournisseurs pour ne pas affaiblir le secteur privé**.
- Les opérateurs doivent être en capacité de **prioriser et d'affecter les besoins en trésorerie vers les services essentiels à la continuité d'activité**.
- Sociétés publiques sont souvent assez **peu outillées en matière d'outils de gestion de trésorerie**, à l'inverse de sociétés privées tournées vers la trésorerie. Néanmoins, il est **important qu'elles monitorent étroitement les opérations de paiement de leurs fournisseurs et les moyens dont elles disposent**. Il leur est conseillé de profiter de cette conjoncture pour renforcer leurs outils, politiques et pratiques.

Date de la prochaine session : Mardi 28/04 à 16h00 (GMT+2)

Si vous souhaitez échanger sur vos difficultés, vos bonnes pratiques OU si vous avez des questions à aborder pour les prochaines sessions, n'hésitez pas à nous contacter :

fr_conferencecovid19@pwc.com